

classe pas parmi les plus riches, qui ne possède pas le plus grand nombre d'employés affectés aux services de santé et qui ne compte pas le plus grand nombre de lits d'hôpitaux. Sous la direction du premier ministre T. C. Douglas, le gouvernement CCF de l'époque, ancêtre du NPD, a eu le courage d'instituer dans cette province un régime d'assurance frais médicaux identique à celui qu'a proposé le rapport de la Commission Hall. Le régime est fondé sur les principes énoncés dans ce rapport. On ne s'en est pas tenu à des promesses réitérées. Le régime a été promis avant les élections et il a été institué immédiatement après. On n'a pas disserté sur la souplesse à donner au régime; on a vu à remplir une promesse.

Ce gouvernement a dû faire face à tous les groupes de pression intéressés, qui savaient qu'il s'agissait du premier régime du genre mis à l'essai au pays. Il en a même perdu le pouvoir, car c'est en grande partie la dispute au sujet du régime d'assurance frais médicaux qui a permis de réunir toutes les forces qui s'y opposaient. Ce gouvernement n'en a pas moins, en agissant ainsi, fourni à la population de la Saskatchewan un nouvel espoir et une aide supplémentaire.

S'il en est, parmi les députés, qui croient encore que le régime d'assurance frais médicaux de la Saskatchewan est un mal ou qu'il soit appelé à disparaître à brève échéance, qu'ils me disent comment il se fait que le premier ministre de la Saskatchewan, M. Ross Thatcher, depuis longtemps ennemi juré d'un régime public d'assurance frais médicaux, n'ait pas osé abolir cette loi?

• (2.20 p.m.)

Les députés assis à ma droite ont parlé des difficultés et des vicissitudes par où est passé le régime national de services de santé de la Grande-Bretagne. Certes, il y a eu des difficultés et des vicissitudes de toutes sortes. J'aimerais demander pourquoi les différents gouvernements conservateurs qui se sont succédé en Grande-Bretagne depuis l'institution de l'assurance frais médicaux dans ce pays n'ont pas révoqué cette «affreuse» mesure. La réponse est la même dans les deux cas. Ni en Saskatchewan ni en Grande-Bretagne un gouvernement libéral ou conservateur n'ose supprimer l'assurance frais médicaux car le peuple, une fois qu'il y a goûté, ne veut plus entendre cette mélodie que les libéraux chantent avant les élections et qu'ils mettent prudemment au rancart en attendant la prochaine campagne électorale.

Que dire de l'assurance frais médicaux en Saskatchewan? Pour répondre, je citerai un court passage d'une dépêche émise en sep-

tembre 1966 par la *Co-operative Press Association*. Les faits peuvent être facilement vérifiés.

Les critiques de l'assurance frais médicaux, qui ont annoncé que le coût d'un régime complet, comme celui qui a été institué par l'ancien gouvernement CCF de la Saskatchewan, ne cesserait de monter, sont confondus devant la réalité. Le coût du régime d'assurance frais médicaux en Saskatchewan est en fait en train de baisser.

Le gouvernement libéral de cette province, sitôt après son arrivée au pouvoir, a augmenté les primes sans attendre que l'expérience justifie cette décision, mais il n'a trouvé aucune raison exigeant une nouvelle hausse et il a annoncé que les primes de 1967 seront égales à celles de 1966.

Eh bien, monsieur l'Orateur, d'autres services coûtent de plus en plus cher lorsqu'ils sont assurés par l'entreprise privée, mais les primes de l'assurance frais médicaux en Saskatchewan resteront les mêmes en 1967 qu'en 1966.

Lorsque le gouvernement CCF a instauré le régime, le taux global de l'assurance hospitalisation et de frais médicaux était de \$72 pour les familles et de \$36 pour les célibataires. Une fois le régime bien lancé, le gouvernement réduisait les primes à \$52 pour les familles et à \$26 pour les célibataires. Peu de temps après son arrivée au pouvoir en 1964, le gouvernement libéral haussait les primes à leur premier niveau. Maintenant, le régime accuse des profits et le gouvernement devra peut-être faire face à un tollé général voulant qu'on revienne aux primes moins élevées adoptées par le gouvernement CCF.

Voilà les faits, dépouillés d'artifices, de manoeuvres électorales, de tout ce qui accompagne le refus d'adopter un régime d'assurance frais médicaux.

On a fait état de la lutte terrible menée par l'Association médicale canadienne contre l'adoption du régime d'assurance frais médicaux en Saskatchewan. C'est vrai que ses membres s'y sont opposés, mais même pour eux le proverbe tient selon lequel la qualité se révèle à l'usage. La meilleure preuve de succès du régime, à tous les égards, s'est révélée lors d'une réunion du conseil général de l'Association médicale canadienne à Edmonton l'été dernier. Le docteur K. E. W. Barootes de Regina, l'un des chefs les plus tenaces de l'opposition au régime, déclarait alors à ses collègues que certaines des appréhensions de la profession à l'égard du régime s'étaient révélées non fondées.

Le docteur Barootes fit l'admission courageuse que voici:

Certaines de nos inquiétudes se sont révélées sans fondement et d'aucuns parmi nous devraient reviser leur attitude.

L'idée qu'un régime complet de soins médicaux mène à des frais sans cesse plus élevés s'est écroulée.

Et il ajoutait que, de fait, le coût global du régime en Saskatchewan a fléchi l'an dernier de \$500,000, passant de 23 millions à 22.5 millions de dollars.